
ÉPREUVE ÉCRITE D'ALLEMAND LEII

ENS : PARIS – CACHAN

Durée : 2h Coefficients : PARIS 3

CACHAN 2

MEMBRE DU JURY : G. BOURCY

Rapport sur l'épreuve.

L'épreuve d'une durée totale de 2 heures consiste à traduire en français un texte en langue allemande d'environ 300 mots et de rédiger ensuite en allemand une réponse (100 mots minimum) à une question formulée également en allemand et ayant trait au texte. Les candidats, au nombre de 75, ont obtenu des notes allant de 01 à 18 avec une moyenne générale de 9,30/20.

Version

La grande majorité des candidats a généralement bien compris le sens général du texte qui traitait d'une étude réalisée dans une université américaine dont les conclusions soulignait l'influence bénéfique des ondes émises par des téléphones portables sur des souris atteintes de la maladie d'Alzheimer. Certains autres dont les connaissances linguistiques étaient plus que limitées se sont réfugiés dans une traduction romancée dans laquelle ils ont laissé libre cours à leur imagination les amenant à commettre de regrettables non-sens qui expliquent bien souvent la faiblesse de certaines notes.

Question

La question demandait aux candidats si on pouvait accorder du crédit à cette étude américaine sur les bienfaits supposés des ondes émises par les portables alors que dans le même temps l'opinion publique et certains scientifiques sont plus que réservés quant à l'emploi de ces mêmes portables. Certains candidats, en particulier ceux qui n'avait pas bien réussi l'épreuve de traduction, n'ont pas eu assez de temps pour la traiter ou pour écrire des phrases cohérentes, correctement construites, ce qui a encore aggravé leur cas.

Conseils

Ce qui vient d'être dit précédemment nous amène à inciter très vivement les futurs candidats à ne pas négliger cette deuxième partie de l'épreuve de langue qui ne compte certes que pour 5 points et à s'entraîner de façon régulière à rédiger de courts passages cohérents et bien structurés en s'efforçant d'appliquer les règles de grammaire apprises depuis tout de même 7 ans.